

le 19 avril 2012

Téléphone : 03.21.33.30.88
Télécopie : 03.21.32.36.32
Mél : communedecolembert@wanadoo.fr
Site : www.colembert.fr

2ème Lettre du Conseil 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 6 avril 2012 à 20 heures.

Tous les membres élus étaient présents exceptés Messieurs Olivier de LAURISTON et Sébastien DUFOSSE, absents excusés.

Ont donné pouvoir : Monsieur Olivier de LAURISTON à Monsieur Michel MUSELET
Monsieur Sébastien DUFOSSE à Monsieur Abel DESPREZ

Le procès verbal de la précédente réunion est Adopté à l'Unanimité.

Ordre du Jour :

I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

A l'Unanimité, le Conseil Municipal Approuve le Compte de Gestion établi par Madame le Receveur.

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Ce compte reprend l'ensemble des opérations effectivement réalisées en 2011.

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées : 412 692,24 €

Recettes réalisées : 517 217,62 €

Il est dégagé à la clôture de l'exercice 2011 un Excédent de Fonctionnement de 104 524,68 €.

EN INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées : 181 892,24 €

Recettes réalisées : 260 785,66 €

Il est dégagé à la clôture de l'exercice 2011 un Excédent d'Investissement de 78 803,42€.

L'Excédent total de l'exercice 2011 est de 183 328,10€.

Conforme au Compte de Gestion de Madame le Receveur Monsieur Abel DESPREZ, Adjoint Délégué, propose de voter le Compte Administratif 2011.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Compte Administratif est voté à 14 voix Pour.

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

A) REVISIONS DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

A partir du 01^{er} septembre 2012, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'augmenter l'ensemble des Services Périscolaires de + 2 % :

CANTINE

- enfants de classe maternelle.....	2 € 65
- enfants à partir du CP.....	2 € 95
- enfants extérieurs à la commune.....	3 € 22
- adultes.....	3 € 61

RAMASSAGE SCOLAIRE : 4,29 € par semaine et par famille

GARDERIE

- Pour 1 enfant.....	1,75 €
- Pour 2 enfants.....	2,60 €
- Pour 3 enfants.....	3,47 €

B) REVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

A l'Unanimité, le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs de la Salle Polyvalente à compter du 01^{er} janvier 2013 à savoir :

Pour la Grande Salle

- Pour les particuliers domiciliés à COLEMBERT ou éligibles à la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie, pour les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...) pour les professions libérales de la Commune.....	210,00 €
- Pour les particuliers parrainés.....	325,00 €

Pour la Petite Salle

- Pour les particuliers domiciliés à COLEMBERT ou éligible à la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie, pour les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...) pour les professions libérales de la Commune.....	130,00 €
- Pour les particuliers parrainés.....	215,00 €

Pour les Réunions : 125,00 €

La Salle Polyvalente est mise à disposition gratuitement pour :

- les Associations du village et Communautaires,
- le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- la Communauté de Communes de Desvres -Samer,
- le Conseil Général, le Conseil Régional,
- le Syndicat des Eaux.

C) IMPOSITIONS

Les Taux d'Imposition de la Commune restent inchangés soit 15,13 % pour la taxe d'habitation, 23,04% pour le foncier bâti et 45,48% pour le foncier non bâti.

Monsieur le Maire signale que les bases révisées par l'Etat ont légèrement évolué.

A l'Unanimité, le Conseil Approuve le Montant des Taux.

D) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A l'Unanimité, le Conseil Municipal Décide de reconduire le montant de la redevance à 10 € par mois.

E) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant alloué aux Associations est Adopté à l'Unanimité.
Le détail de toutes ces sommes est à votre disposition en Mairie.

Le Budget Primitif de l'Exercice 2011, arrêté comme suit
est Adopté à l'Unanimité par le Conseil Municipal à 15 voix Pour

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	553 802,12 €	554 393,30 €
Résultat de fonctionnement reporté		319 747,75 €
	_____	_____
TOTAL	553 802,12 €	874 141,05 €
INVESTISSEMENT	139 986,96 €	174 251,46 €
Reste à réaliser 2011	56 527,24 €	11 000,00 €
Solde d'exécution reporté 2011.....		11 262,74 €
	_____	_____
TOTAL	196 514,20 €	196 514,20 €

F) ABATTEMENT EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer un abattement spécial sur la taxe d'habitation, en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Pour bénéficier de cet abattement, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

1. Etre titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité,
2. Etre titulaire de l'allocation aux adultes handicapés,
3. Etre atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence,
4. Etre titulaire de la carte d'invalidité,
5. Occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux points 1 à 4.

Le redevable de la taxe d'habitation, doit adresser avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle il peut bénéficier de l'abattement, une déclaration comportant tous les éléments justifiant de sa situation ou de l'hébergement de personnes mentionnées au 5 visé supra.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité, décide d'instituer cet abattement.

G) TRAVAUX ROUTE D'ALEMBON

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'une procédure de consultation d'entreprises a été réalisée par voie d'affichage à la Mairie et par demande de devis, pour la dernière tranche de travaux de remise en état de la route d'Alembon.

Les travaux sont prévus 1^{er} semestre 2012.

3 devis ont été présentés ; il s'agit de :

- DUCROCQ TP pour un montant de	61 103,64 € H.T
- LEROY TP pour un montant de	57 025,28 € H.T
- RAMERY TP pour un montant de	64 823,20 € H.T

A l'Unanimité, le Conseil Municipal désigne LEROY TP.

IV - PROPOSITION DE LA MISE EN PLACE D'UN ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR 5 COMMNES

Monsieur le Maire indique qu'il faut délibérer sur le projet porté par le syndicat d'eau relatif à la mise en place d'un assainissement collectif regroupant 5 communes.

Il rappelle que ce sujet a été abordé lors des 2 précédentes réunions du conseil et examiné en réunion d'information animée par le cabinet Sempaco.

Il informe qu'une réunion publique d'information réunissant une centaine de personnes. a eu lieu le 14 mars 2012

Il expose à l'Assemblée les avantages et les inconvénients du projet:

- L'assainissement collectif peut apporter des avantages au niveau de l'environnement mais ne peut être adapté avec notre programme d'urbanisme qui n'est pas déterminé à moyen terme.
- Le coût est trop important pour les particuliers avec des incertitudes au niveau des subventions et du suivi par les établissements bancaires.
- Le projet est trop dispersé ; il entraîne des kms de canalisations et nécessite l'installation de nombreuses pompes de relevage..
- L'expérience de la gestion du syndicat des eaux laisse perplexe.
- L'assainissement individuel ne fait pas l'unanimité: des questions se posent sur la sécurité dans le temps, la réalisation des contrôles, la technique (sable, mini station)..

Le coût pour le particulier :

- La comparaison n'est pas évidente ; il semble qu'il y ait peu d'écart entre les deux systèmes (individuels ou collectifs).

Le coût pour la commune :

- En assainissement individuel, nous supporterons la mise aux normes de nos locaux : mairie, presbytère..
- En collectif : la facture est très lourde : 900 000 € plus un système de déficit non évalué estimé à une dizaine d'année plus un coût de l'entretien non ou mal évalué ainsi que la remise en état des routes.
La situation économique n'encourage pas ce type d'investissement.

Monsieur le Maire souhaite qu'un projet plus personnalisé soit étudié.

Le projet d'un Assainissement Collectif sur 5 communes est rejeté par 14 voix Contre et 1 voix Pour.

Monsieur le Maire informera la Présidente du syndicat d'eau de la décision du Conseil.

Il posera la question pour savoir qui est le donneur d'ordre de la réalisation d'un relevé topographique sur le territoire de la Commune.

Il demandera à obtenir une copie du contrat d'affermage.

V - PROJET DE CREATION D'UN TERRAIN MULTI SPORTS - RECHERCHE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique que ce projet présenté dans le Débat d'Orientations Budgétaires servira d'aire de sport pour les écoliers et les jeunes.

Le terrain communal situé à côté du presbytère pourrait être retenu. D'autres propositions sont avancées.

Monsieur le Maire explique que le projet est composé de 2 investissements:

- la structure pour un coût évalué à 50 000€
 - l'aménagement du terrain pour un coût estimé à 50 000 €
- Soit un investissement de 100 000 € TTC pour lequel nous solliciterons des aides.

A l'Unanimité le Conseil Accepte.

VI- COLUMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle que l'installation du columbarium est en cours de réalisation et qu'il faut délibérer pour fixer le montant et la durée des concessions.

Il propose l'ajout d'un avenant au règlement du cimetière déjà mis en place.

Le Conseil Municipal valide le contenu de l'avenant et décide à l'Unanimité de délivrer des concessions pour une **durée de 50 ans au prix de 750 € par emplacement**.

VII- HABITER DEMAIN

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de la Communauté de Communes de Desvres-Samer en partenariat avec le Parc Naturel Régional intitulé « Habiter Demain », qui consiste à préserver l'espace agricole et les paysages et à répondre aux besoins de la population.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de présenter en projet le bâtiment où est installée l'Agence Postale Communale, positionné à un endroit stratégique au cœur du village.

Il explique qu'afin de répondre aux besoins de la population vieillissante, il serait intéressant soit de prévoir l'installation d'une maison médicale regroupant des acteurs de la santé soit d'agencer des logements pour personnes âgées (type béguinage).

Le second projet est rejeté en raison de la proximité avec la salle des fêtes.

La Communauté de Communes accepte de retenir notre projet et de réaliser une étude de faisabilité.

POINT SUR LES TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'état d'avancement des travaux du Schéma de Cohérence Territoriale du Boulonnais (SCOT) qui fixera pour les 20 prochaines années le cadre prescriptif des règles d'Urbanisme.

Les précédents travaux validés lors de la mise en place de notre Carte Communale se trouvent ainsi remis en cause.

Une réunion d'information publique organisée par le syndicat mixte s'est tenue en février dernier à la Communauté de Communes de Desvres-Samer.

Monsieur Etienne MAES et lui-même se sont opposés à cette méthode décidée unilatéralement et sans retour d'information malgré une présence assidue aux réunions des groupes de travail.

Ils ont vivement émis le souhait que le projet soit soumis aux Conseils Municipaux avant d'être présenté au vote du Conseil Syndical.

Monsieur le Maire charge Monsieur Etienne MAES, Adjoint Délégué, de réunir la Commission Urbanisme afin de réfléchir à la destination et à l'agencement des terrains communaux.

VIII- QUESTIONS DIVERSES

Madame Geneviève MARTEL, Adjointe Déléguée, informe l'Assemblée de la tenue du Conseil d'Ecole le mardi 3 avril puis de l'organisation du Loto Quine de l'Ecole le samedi 07 avril à 19 h 30.

Elle informe l'Assemblée de l'augmentation du nombre d'élèves lors de la prochaine rentrée (estimé à 130) et du départ en retraite du Directeur Monsieur Daniel ROUGEMONT, en juin prochain.

Elle indique qu'une chasse aux œufs est organisée par la Commune en partenariat avec l'Association CLE le lundi 9 avril 2012. Le rendez-vous est fixé à la salle polyvalente.

Projet de mini-crèche :

Elle informe les Conseillers d'un projet de la Communauté de Communes de Desvres-Samer de la recherche d'une maison afin de créer une mini-crèche pouvant accueillir au maximum 12 enfants.

Charte du Parc Naturel Régional: Monsieur le Maire informe l'Assemblée du renouvellement de la Charte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et de l'ouverture d'une enquête d'utilité publique.

Le document est consultable en Mairie du 10 avril au 09 mai, aux heures habituelles d'ouverture.